

Faciliter l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap



Le centre Hospitalier de Béziers apporte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne l'activité de formation il est **recommandé au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap** ainsi que ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans des conditions optimales.

Vos référentes Handicap pour le Centre de Formation Continue Marie Curie :

- Myriem ALIOUA myriem.alioua@ch-beziers.fr (04.67.35.75.53)
- Dominique VIDAL dominique.vidal@ch-beziers.fr (04.67.35.75.68)

La Référente handicap :

S'assure de l'accessibilité des prestations proposées aux personnes handicapées, tient à jour la liste des contacts nécessaires pour accueillir, former ou orienter les publics en situation de handicap.

Mode opératoire pour la formation continue :

1. Identifier, à l'aide du formulaire d'inscription, avec une case à cocher à la question 'Avez-vous besoin un aménagement particulier au niveau de la formation ?
2. Identifier un risque d'écart entre les possibilités de la personne (au regard de sa situation de handicap) et les exigences de la formation (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.
3. Déterminer qu'il existe un besoin d'un appui pour organiser une réflexion croisée sur la situation.
4. Recueillir l'accord de la personne et son adhésion à la démarche.
5. Mobiliser le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) en amont, si nécessaire.

1. Accès aux formations en présentiel

Pour illustrer de manière très concrète notre volonté de **mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil des participants en situation de handicap**, il a été formalisé le mode opératoire d'une inscription d'une personne en situation de handicap à l'une de nos formations.

Pour les personnes à mobilité réduite :

Nos salles répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des salles dans des endroits facilement accessibles en transports en commun et qui offrent aux alentours des commerces.

Le Centre de Formation Marie Curie a été aménagé **dans le respect intégral des normes sur l'accueil des personnes à mobilité réduite.**

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel :

La **documentation est adaptée à leurs besoins** (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants).

Elle peut être mise à leur disposition en amont de la formation afin que le participant puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Par ailleurs, **les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus** dans nos centres pour accompagner leurs maîtres.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif :

Notre **Centre de Formation Continue peut avoir recours à des interprètes en langue des signes** qui peuvent également être mis à la disposition des participants (cette prestation faisant l'objet d'un coût supplémentaire).

Par ailleurs, une place peut également être ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

Nos formateurs peuvent être équipés d'un masque homologué permettant la lecture labiale si nécessaire

2. Accès à nos formations à distance

Pour nos prestations à distance, nous travaillons majoritairement avec l'outil Teams de Microsoft.

Celui-ci dispose de fonctionnalités inclusives, tel que **le sous-titrage de la vidéo en direct**. Disponible en anglais pour le moment, une évolution en langue française est prévue par Microsoft 2021.

Par ailleurs, dès que cela est possible, **nous pouvons activer le sous-titrage en français dans PowerPoint** et partager ensuite la présentation grâce au partage d'écran. La transcription des langues étrangères est également prise en charge dans l'espace de conversation (chat).

Tous nos modules e-learning sont accessibles aux personnes en situation de handicap que ce soit un handicap physique, sensoriel (moteur, auditif, visuel), mental (intellectuel, psychique cognitif).

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel :

Plus spécifiquement pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, notre documentation est adaptée à leurs besoins (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants).

Cette documentation peut être mise à leur disposition en amont de la formation afin que l'apprenant puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

Les modules e-learning disposent de sous-titrages en plusieurs langues.

Pour une formation à distance, une place peut également être ouverte à un interprète en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

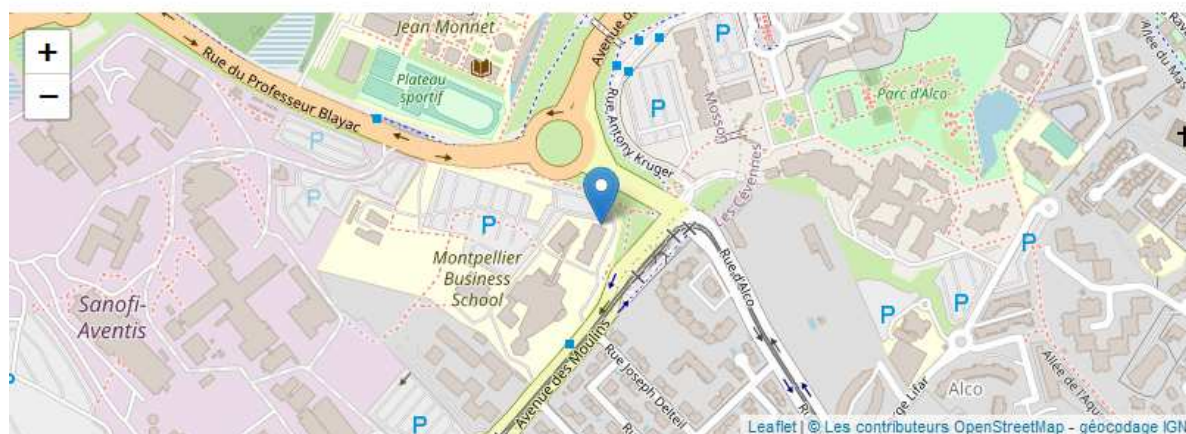
3. Accès à la formation en situation de handicap

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr
- Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) – Hérault

Tél : [04 67 67 69 30](tel:0467676930)

Site web : <http://www.mdp34.fr>



Adresse

1350 rue d'Alco
BP 7353
34086 Montpellier Cedex 4

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mercredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30
Le Jeudi : de 08h30 à 12h30
Le Vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30

- Formation des personnes handicapées.
En tant que travailleur handicapé, vous pouvez vous adresser aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), bénéficier d'aides à l'embauche ou de contrats spécifiques. Vous pouvez bénéficier aussi des autres dispositifs en fonction de votre situation. Formation.
- [Formation des personnes handicapées |Pôle emploi](#)
www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-be...

Interventions du FIPHFP

Le CHB, et donc le Centre de Formation Continue Marie-Curie, bénéficie d'un conventionnement avec le FIPHFP dans le cadre du GHT (à compter du 1^{er} janvier 2024).

Ainsi, il dispose de crédits pour améliorer les conditions d'accueil et de travail des personnes en situation de handicap (équipements, dispositifs individuels). A travers cette convention, l'établissement s'engage en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, des procédures sont mises en œuvre en lien avec le service de Prévention et de Santé au Travail et des référentes handicap pour développer l'accompagnement des situations individuelles. La formation bénéficie également d'un crédit supplémentaire dans le cadre de la convention, pour proposer ses prestations de formation (dans le cas de reclassement ou de projets de reconversions professionnelles) auprès de ce public.

Cap emploi | Me former en Occitanie

<https://www.meformerenregion.fr/structures-SPRO/cap-emploi> ▼

Cap Emploi 34 335, avenue du Professeur Jean Louis Viala 34090 Montpellier 04 99 13 34 25 –
accueil-m@capemploi34.org. Cap Emploi 30 183 rue Guy Maupassant 30000 Nîmes 04 66 23 ...